

COVID-19

Votre service de l'eau à vos côtés

Conseils contre la peau sèche, astuces et solidarité numérique

30 avril 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

Pour continuer à vous accompagner dans cette période de confinement, nous venons vous proposer de nouveaux conseils. D'abord pour répondre aux nombreuses questions qui ont émergé ces dernières semaines au sujet de l'eau et de la sécheresse de la peau. Mais aussi vous apporter des conseils quant à l'usage des services numériques. La plupart d'entre nous l'ont constaté ces dernières semaines : confinement rime avec recours accru aux services numériques. Votre service de l'eau est au rendez-vous, pour vous proposer des solutions qui vous simplifient la vie et qui vous accompagnent au quotidien.



Vous avez la peau sèche ? On vous dit pourquoi, et comment en prendre soin

Geste barrière indispensable, le lavage répété des mains, à l'eau savonneuse ou à l'aide de gel hydroalcoolique, peut parfois entraîner un dessèchement de la peau. Vie en confinement, évolutions des teneurs en chlore et en calcaire dans l'eau du robinet peuvent aussi contribuer à accentuer ce phénomène.

Voici 10 conseils pour conserver une peau bien hydratée, souple et pleine d'éclat :

> 4 conseils pour le lavage des mains et le nettoyage :

- Utilisez un savon doux, ou spécialement mis au point pour les peaux sèches ou fragiles ;
- Préférez les produits de lavage ou de nettoyage à pH neutre ;
- Séchez-vous très soigneusement les mains, sans oublier les espaces entre les doigts ;
- Lorsque vous utilisez des produits ménagers, privilégiez autant que possible les produits d'entretien naturels.

> 3 conseils pour le soin de vos mains :

- N'hésitez pas à appliquer une crème hydratante légère juste après vous être lavé les mains tout au long de la journée ;
- Avant de vous coucher, utilisez une crème nourrissante, et privilégiez des pommades ou crèmes à base grasse et riches en agents antiseptiques ;
- Deux fois par mois, procédez à un gommage des mains.

> 3 conseils pour votre hygiène quotidienne :

- Privilégiez les douches plutôt que les bains ;
- Évitez d'appliquer directement sur la peau vos parfums ou eaux de toilette, comme tout produit à base d'alcool ;
- Privilégiez les produits d'hygiène à base de composants naturels aux vertus avérées : glycérine, miel et cire d'abeille, extrait d'huile d'amande douce, beurre de karité...

Des difficultés avec les services numériques ? Nous avons pensé à vous

La période de confinement favorise les interactions numériques, avec pour résultat une très forte accélération de la transition digitale. Travailler à distance, effectuer ses démarches et faire ses courses en ligne, ou simplement maintenir un lien avec ses proches sont devenus en quelques semaines des applications très largement partagées de cette transition.

Comme beaucoup de Français, vous pouvez cependant vous trouver en difficulté pour faire vos démarches en ligne, que ce soit pour les services de l'eau ou tout autre service public (CAF, Pôle emploi, énergie, etc.)

Si c'est votre cas, nous vous conseillons la démarche "Solidarité Numérique" qui vous offre un accompagnement pas à pas.

> Deux possibilités s'offrent à vous pour y accéder :

- Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, une tablette ou que vous avez simplement besoin d'un accompagnement, vous pouvez joindre un médiateur numérique au numéro vert qui a été mis en place : **01 70 772 372** (Appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 18h).
- Si vous êtes suffisamment à l'aise, vous pouvez vous rendre sur le site internet solidarite-numerique.fr. Ce site propose une large gamme de ressources pédagogiques (tutoriels, vidéos didactiques, sites de démonstration, fiches informatives...) pour vous aider à maîtriser une grande variété de démarches numériques (de l'utilisation d'une messagerie à celle d'un traitement de texte, de la déclaration de revenus à la saisie de demandes à la CAF...).

Vous êtes sollicité pour nous communiquer votre relevé de compteur ? Rendez-vous dans votre Esp@ce personnel !

Dans la période actuelle, pour assurer la protection de votre santé et de celle de nos collaborateurs, votre service des eaux limite ses interventions à domicile aux seuls cas d'urgence, jusqu'à la levée des mesures sanitaires.

Nous pouvons donc être amenés à vous demander de nous transmettre votre relevé de compteur, s'il est accessible sans avoir à sortir de votre habitation.

Pour nous le transmettre, votre Esp@ce personnel sécurisé, sur notre site internet, constitue alors le moyen le plus simple et rapide : en quelques clics, le tour sera joué.

Attention : si vous êtes sollicité pour nous communiquer votre relevé de consommation, une date limite de transmission est indiquée. Nous vous invitons alors à bien la respecter, pour vous assurer que votre prochaine facture soit établie sur la base de votre consommation réelle et non d'une estimation.

Le bon geste : jetez les lingettes à la poubelle, pas dans les toilettes !

Plus que jamais, ayons le bon réflexe : **les lingettes se jettent à la poubelle, dans le bac à ordures ménagères et pas dans les toilettes** ! Cela risque de boucher les canalisations d'eaux usées et d'encombrer les stations d'épuration, davantage encore en cas d'intempéries. Alors, même en confinement, pensons à celles et ceux qui travaillent pour que nous puissions rester chez nous, et préservons ensemble l'environnement.